

## Décision dans la procédure d'opposition n° 7398/2005

*Opposante Sunrise Fruits Company, S.L.*, General Urrutia n° 65-Esc. 5 – Oficinas E y F, ES-46013 Valencia (Espagne), marque internationale n° 810 243 LA SONRISA VERDE, représentée par *Moinas & Savoye SA*, 42, rue Plantamour, 1201 Genève, contre *Défenderesse De Ruiter's Nieuwe Rozen B.V.*, Dwarsweg 15, NL-1424 PL De Kwakel (Hollande), marque internationale n° 831 538 SONRISA.

Le 14 juillet 2005, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 7398/2005 à l'encontre de l'enregistrement international n° 831 538 SONRISA est déclarée bien fondée.
3. Il sera émis à l'encontre de l'enregistrement international n° 831 538 SONRISA une déclaration de refus total définitive une fois la présente décision entrée en force.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens et de remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée par écrit aux parties; par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

### *Voies de droit:*

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

14 juillet 2005

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n°7398/2005

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.07.2005
Date	
Data	
Seite	4196-4196
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 786

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.